

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

Représentée par son président, Pierre Eelbode, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 novembre 2021

Ci-après désigné par « La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq »,

D'une part,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par Lionel BEFFRE, Préfet de Seine-et-Marne,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; et dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Article 2 – Orientations stratégiques : les volets thématiques du CRTE

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 15 juillet 2021 et les évolutions liées aux priorités nationales.

- Orientation 1 : Ecologie, environnement et plan climat ;
- Orientation 2 : Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements ;
- Orientation 3 : Mobilités actives : mise en place d'un plan des mobilités ;
- Orientation 4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général ;
- Orientation 5 : Soutien à l'économie de proximité ;

Les orientations stratégiques font l'objet de **fiches descriptives, jointes en annexe 3**. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 3 – Le Plan d'action

Dans le cadre de l'orientation 1 :

- Suivant le résultat du diagnostic carbone, la Communauté de communes mettra en place un plan climat territorial.

Dans le cadre de l'orientation 3 :

- Mise en place du Transport à la Demande avec des véhicules électriques ou hybrides ;
- Création de liaisons douces pour rejoindre les 3 gares du territoire.

Dans le cadre de l'orientation 4 :

- Mise en place d'un schéma directeur eau potable et assainissement ;
- Mise en place d'un plan eau qui permettra de travailler sur la capacité et la distribution de l'eau potable ;
- Création d'une aire à boue favorisant les circuits courts du plan d'Épandage ;
- Création d'une station d'épuration pour la commune de Marcilly.

Dans le cadre de l'orientation 5 :

- Achat de foncier en centre-ville afin de créer du commerce de proximité ;
- Achat du foncier de « l'imprimerie de Mary-sur-Marne » avec le partenariat de l'Établissement Public Foncier d'Iles-de-France ;
- Développement d'une Zone d'Activité à Ocquerre ;
- Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

Les « projets » envisagés sont listés à titre strictement indicatif.

Ces projets ne deviennent des « fiches actions » que lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, qu'ils sont suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable, et qu'ils sont validés par les comités techniques et de pilotage, après instruction au regard de la réglementation en vigueur en matière de transition écologique.

Les projets accompagnés prioritairement par l'État doivent obligatoirement être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone, biodiversité et ZAN). Quelle que soit leur envergure, ils sont toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte. Leur inscription au CRTE ne prédispose pas de l'obligation d'obtention des autorisations administratives nécessaires à leur réalisation et n'emporte pas engagement financier de la part de l'État, qui assurera une analyse des dossiers au cas par cas.

3-1 Liste des actions 2021 financées :

Les partenaires s'engagent à financer les actions suivantes au titre de la DSIL ou de la DETR 2021 :

- Réhabilitation d'un logement en accueil périscolaire à Lizy-sur-Ourcq ;
- Restauration de la façade de l'église du Plessis-Placy ;
- Restauration des vitraux de l'église du Plessis-Placy ;
- Installation d'une bâche à incendie à Dhuisy.

3-2 Liste des actions matures et prêtes à débiter

La CCPO et ses communes disposent de quatre actions matures éligibles au CRTE, prêtes à démarrer et dont les plans de financement envisagés sollicitent des aides financières auprès des partenaires :

- Plan Climat : lancement du diagnostic Carbone afin de connaître l'émission de GES et de séquestration CO2 du territoire.
- Construction d'une aire « grande capacité » au Lycée du Gué à Tresmes à Congis-sur-Therouanne.
- Réhabilitation et construction de la station d'épuration de Congis-sur-Therouanne.
- Programmation de l'Agenda d'Accessibilité des infrastructures intercommunales.

Le projet phare du CRTE du territoire sera le Plan Climat, en effet, le territoire n'est pas soumis à la mise en place d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), mais les élus souhaitent commencer par un diagnostic afin de lancer une politique climat tout au long du mandat. Il en est de même pour le Projet Alimentaire Territorial, en collaboration avec la chambre d'agriculture d'Ile de France. Ce projet sera aussi un projet charnière de ce mandat.

Les actions matures du CRTE sont détaillées et chiffrées dans des fiches action en **annexe 5**.

Article 4 - Engagements des partenaires

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les

éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animatrice chargée de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 9**.

4.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Article 7 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 5**. Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 10**.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE, Evolution et mise à jour, Résiliation.

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat et tient compte des opérations déjà financées au titre du plan de relance. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

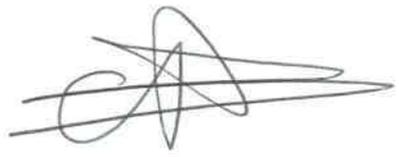
Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 9 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Melun.

Signé à Melun le **07 JAN. 2021**

<p>Le Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq</p>  <p>Pierre Eelbode</p>	<p>Le Préfet de Seine-et-Marne</p>  <p>Lionel BEFFRE</p>
---	--

Sommaire des annexes :

Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

Annexe 2 – Ambitions de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Annexe 3 – Orientations stratégiques + actions à ajouter avec les nouvelles orientations stratégiques

Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Annexe 5 – Fiches action

Annexe 6 – Projets

Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale

Annexe 8 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Annexe 9 - Contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs

Annexe 10 – Données de suivi techniques et financières

10-1 Porteurs de projets et cibles

10-2 Maquette financière

10-3 Indicateurs de suivi

Annexe 11 – Composition du comité technique et du comité de pilotage.

11-1 Comité technique

11-2 Comité de pilotage

Annexe 1 – Présentation du territoire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est un E.P.C.I. situé au Nord-Est de la Seine-et-Marne, qui regroupe 22 communes. Elle s'étend sur un territoire rural de 23 500 hectares et compte 17 546 habitants. Née en 1973 avec la création du District de Lizy-sur-Ourcq, devenue Communauté de communes en 2000.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Eau
- Création et gestion de Maisons de Services au

Public

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Construction et exploitation des équipements
- Transport

- Culture
- Sport
- Santé
- Aménagement numérique
- Voirie
- Infrastructures et superstructures

DEMOGRAPHIE :

La population de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est de 17 546 habitants au 1^{er} janvier 2021, 3 224 familles avec enfants, soit 48% des ménages contre 45% pour le reste du département. 30% de moins de 20 ans et 14 % de plus de 65 ans. Depuis 1968, l'évolution de l'habitat a été très importante, passant de 3 926 logements à 7 427 actuellement.

CADRE DE VIE, SANTE, SERVICES A LA POPULATION :

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a mis l'accent sur un développement d'infrastructures sportives avec une Piscine, un terrain d'Athlétisme, un Gymnase et un complexe sportif en construction actuellement. Pour répondre aux besoins des jeunes parents et en corrélation avec ses compétences, l'EPCI a également une Maison des Enfants permettant d'accueillir des services de halte-garderie, relais des assistants maternelles ou un accueil de loisirs.

Le Pays de l'Ourcq s'inscrit également dans la lutte contre le désert médical. Le territoire possède une maison de santé à Crouy-sur-Ourcq et un centre de Santé à Mary-sur-Marne. Fin 2021, il y aura la mise en place d'une cabine permettant les téléconsultations en partenariat avec le Département 77.

Depuis 2020, la Communauté de communes a mis en place une Maison France Services afin de garder un lien social fort avec les habitants du territoire et de répondre aux difficultés des publics précaires en matière d'accès aux droits ou victimes de la fracture numérique. En 2020, s'est achevé la première phase de raccordement de la fibre, permettant ainsi à 9 communes et 2700 foyers d'accéder à l'Internet Très Haut Débits. Fin 2022, 90 % des habitants du territoire devrait être couvert par ce réseau.

EMPLOI, REVENUS, ENTREPRISES :

Le revenu moyen par foyer fiscal en 2019 est de 26 779 euros, 88 % des salariés du territoire sont en Contrat à Durée Indéterminée ou dans la fonction publique. Le domaine d'activité principal des habitants est le tertiaire, on note toutefois, l'importance des secteurs agricole, construction et industriel qui sont supérieurs à la moyenne nationale. Le taux de chômage est de 12.1 % pour 2018, la moyenne nationale de cette période est de 16.5 %. On

note que les publics féminins et jeunes sont les plus précaires vis-à-vis de l'emploi avec des taux de chômage de 19 % et 28 %. Le Pays de l'Ourcq compte également un fort tissu d'entreprises locales avec près de 997 entreprises, 80 % sont des entreprises de moins de 10 salariés. Deux entreprises dans le secteur du commerce et de l'industrie ont plus de 100 salariés.

ENVIRONNEMENT, ENERGIE, MOBILITE :

La consommation électrique par habitant est en moyenne de 6.5 Mégawatt/heure, contre 6.4 pour la Seine et Marne. 43 % est réalisée par le secteur résidentiel. En termes de performance énergétique, les résultats des DPE montrent que la part des logements classés A, B ou C est de 16 %. La part des logements construits avant 1970 est de 50 % contre 32 % pour le reste du département.

Enfin, l'émission moyenne de CO2 par habitant est de 7.4 Tonnes par an ce qui peut s'expliquer par la part importante du parc automobile sur le territoire. Les déplacements domicile-travail en voiture sont de 74.7 % contre 17.2 % en transport en commun.

Pour mener à bien tous ses projets, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a conventionné avec de nombreux acteurs :

- Le programme Territoires d'Industrie
- La Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre d'une convention globale
- France Service dans le cadre de France Relance
- L'Agence Régionale de Santé.

Annexe 2 – Ambitions de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

PROJET DE TERRITOIRE :

Pour la période 2020-2026, le projet de territoire de la Communauté de communes traitera plusieurs points :

Le développement économique avec le projet de revitalisation du Pôle Gare de Lizy-sur-Ourcq. L'aide à l'implantation d'entreprise via la participation au GIP de Roissy-Meaux Aéroport.

Le développement d'une offre de mobilité adaptée :

La future électrification de la Ligne P sera un élément majeur pour penser le plan de mobilité, dans un premier temps, le transport à la demande sera la priorité, ensuite, une réflexion autour des mobilités douces sera engagée en ayant pour but de faciliter les accès pour tous aux 3 gares du territoire, Congis-Isles-Armentières, Lizy-sur-Ourcq et Crouy-sur-Ourcq.

Les développements du tourisme et de la culture sont également une priorité du projet de territoire, l'office du Tourisme du Pays de l'Ourcq fusionne avec son homologue mellois au 1^{er} janvier 2022, créant ainsi l'entité MEAUX MARNE OURCQ. Les Elus réfléchissent également à un tiers lieu qui serait consacré à la culture, un travail avec les services de la DRAC est en cours actuellement.

La sécurisation, la création et la préservation des infrastructures à intérêt général ont aussi une part importante dans le projet de territoire. Le but est d'augmenter l'accessibilité des infrastructures auprès des publics PMR, de créer de nouvelles solutions pour la distribution et le traitement des eaux et enfin d'entretenir toutes les structures à intérêt général des communes et de l'intercommunalité.

Annexe 3 – Orientations stratégiques + actions à ajouter avec les nouvelles orientations stratégiques.

- Orientation 1 : Ecologie, environnement et plan climat

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq souhaite se lancer dans une stratégie de plan climat pour le territoire. La première étape passe par un diagnostic de l'émissions de GES et CO2. A l'issue de cette phase, il sera décidé de mettre en place un Plan Climat Territorial.

- Orientation 2 : Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements

Les communes ont des projets de rénovation énergétique concernant principalement les Mairies, Ecoles, Salles polyvalentes et Eglises. Pour le moment, seules les communes de Lizy-sur-Ourcq et du Plessis Placy ont des projets matures.

- Orientation 3 : Mobilités actives

Le travail sur la mobilité est essentiellement au développement du territoire. Aussi, la Communauté de communes souhaite mettre en place un plan des mobilités. Ce plan débutera en 2022 par l'étude et la mise en place d'un Transport à la Demande. Le but est de pouvoir relier les communes aux trois gares du territoire. Le travail a déjà commencé avec Ile de France Mobilité car le Transport à la Demande a été inscrit dans le nouvel appel d'offre du Pays de l'Ourcq. Dans un second temps, un plan de mobilités douces sera proposé, comprenant à la fois des pistes cyclables et la

sécurisation des abords pour les cheminements piétons vers les transports en commun.

- Orientation 4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général

La Communauté de communes lance un chantier de reconstruction d'équipement de station d'épuration sur la commune de Congis-sur-Therouanne avec également le renforcement du réseau d'assainissement. De nouvelles pistes d'alimentation en eau sont aussi recherchées. Une étude pour la mise en place d'un schéma directeur d'eau et assainissement pour 2022 et la recherche de nouveau captage afin de maîtriser le développement futur du territoire. Un plan de stockage des boues est également en projet. Des recherches de terrain pouvant accueillir une aire de stockage est à l'étude pour 2022. Le but étant de garder un circuit court pour le plan épandage du territoire afin de répondre à la réglementation en vigueur. La Communauté de communes s'inscrit également dans la sécurisation des abords du Lycée du Gué-Tresmes avec la construction d'une Gare Routière à grande capacité. Enfin, pour 2022, l'EPCI souhaite mettre en place son agenda d'accessibilité afin de répondre aux besoins de Personnes à Mobilité Réduite.

- Orientation 5 : Soutien à l'économie de proximité

Dans le cadre de la revitalisation du Pôle Gare de Lizy-sur-Ourcq la Communauté de Communes va faire l'acquisition de foncier afin de développer une zone commerciale. Cette zone inscrite au SCOT Marne Ourcq a pour vocation de développer des commerces de proximité et de faciliter le développement des producteurs locaux. La Communauté de communes souhaite également proposer un lieu pour l'implantation d'une AMAP ou de circuits courts. Cette action sera également menée par la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

Ensuite, le Pays de l'Ourcq a plusieurs projets d'implantation d'entreprise sur les communes d'Ocquerre et de Mary-sur-Marne. La première étant une zone d'activité d'environ six hectares et la seconde le développement de la zone dite de l'Imprimerie avec le rachat du foncier. Ce dernier projet est en collaboration avec l'Etablissement Foncier d'Ile de France dans le cadre d'un portage.

Annexe 4 - Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Dans le cadre de la convention avec l'Etat, en fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de

problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Les conventions existantes sont avec l'état dans le cadre de France Services, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le cadre du centre de santé et enfin la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Maison des Enfants.

Annexe 5 – Fiches actions

Fiche d'action niveau mature :

Pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

- Plan Climat : Lancement du diagnostic Carbone, émission de GES et de séquestration CO2 du territoire.
- Construction d'une aire « grande capacité » au Lycée du Gué à Tresmes à Congis sur Therouanne.
- Réhabilitation et construction de la station d'épuration de Congis sur Therouanne.
- Programmation de l'Agenda d'Accessibilité des infrastructures intercommunales.

Voir fiches actions en pièces jointes.

Annexe 6 – Projets

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 5. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Annexe 7 - Les actions de coopération interterritoriale

- Membre de l'office du tourisme Meaux Marne Ourcq : Dans le cadre de la fusion entre l'office de tourisme de Meaux et celui du Pays de l'Ourcq, une nouvelle marque est née Meaux Marne Ourcq. Le démarrage de cette entité commence le 1^{er} janvier 2022. Ces actions seront renforcées et la gamme des produits touristique sera élargi avec l'offre cyclotourisme notamment.

- Membre du GIP MEAUX ROISSY AEROPÔLE : La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq est adhérent du Groupement d'Intérêt Public MEAUX ROISSY AEROPOLE qui permet à quatre intercommunalités (Pays de Meaux, Roissy Pays de France, Pleines et monts de France et Pays de l'Ourcq) de collaborer autour de 4 compétences ; la mobilité et les transports, l'habitat et le logement, l'attractivité économique et le développement des filières industrielles innovantes.

Annexe 8 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq désignera un chef de projet qui sera assisté d'un animateur CRTE. Une demande de subvention a été demandée auprès de l'ANCT dans le cadre de ce contrat. Le démarrage du contrat de la cheffe de projet est prévu pour le 5 janvier 2022. L'animatrice prendra ses fonctions au 1^{er} février 2022.

Annexe 9 - Contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs

Annexe 10 – Données de suivi techniques et financières

10-1 Porteurs de projets et cibles

Sans objet

10-2 Maquette financière

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général	Agenda d'accessibilité	CCPO	88 420 HT	17 684 HT soit 20%	70 736 HT soit 80%	Sans objet
4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général	Arrêt de gare routière du Gué à Tresmes	CCPO	2 766 000 HT	461 000 HT 20%	591 463 HT soit 25.66% pour une assiette subventionnable de 2 305 000 HT	Région IDF : 1 154 045 Ht 54.34% du montant total de l'opération
1 : Plan Climat : Lancement du diagnostic carbone, émission de GES et de séquestration CO2 du territoire	Elaboration d'un diagnostic territorial préalable à la définition d'une stratégie climat. Cette étude permettra de connaître l'empreinte CO2 du territoire et l'émission de GES.	CCPO	10 210 HT	100%	Sans Objet	Sans Objet
4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général	Construction et mise en conformité de la station d'épuration de Congis sur Therouanne	CCPO	2 938 200 HT	1 185 867 HT	Sans objet	Agence de l'eau : 2 062 872 HT, Département 77 : 689 461 ht.

10-3 Indicateurs de suivi

Ils seront définis ultérieurement et établi dans le cadre du comité technique et validés par le comité de pilotage.

Annexe 11 – Composition du comité technique et du comité de pilotage

11-1 Comité technique

Proposition :

Pour la communauté de communes la composition du comité technique est la suivante :

- Le Président ou son représentant,
- Le Directeur général ainsi que le chef de projet et l'animateur CRTE.
- Le(s) élu(s) maîtres d'ouvrage des projets présentés
- Toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers

Pour l'État

- Le Préfet ou son représentant,
- Les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics
- Tout autre co-financeur du contrat (région, département, etc).

11-2 : Comité de pilotage

Pour la Communauté de communes :

- Le Président ou son représentant ;
- Le Vice-président délégué ;
- Le DG ou son(ses) représentant(s) (chargé de mission, directeur, etc) ;
- Le(s) élu(s) maîtres d'ouvrage des projets présentés ;
- Toute personne dont l'expertise est requise pour l'étude des dossiers.

Pour l'État

- Le Préfet ou son représentant ;
- Les services de l'État et ses opérateurs et établissements publics ;
- Tout autre co-financeur du contrat (région, département, etc).



Plan Climat : Lancement du diagnostic Carbone, émission de GES et de séquestration CO2 du territoire

CRTE de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq EPCI
Description de l'action	Mission d'élaboration d'un diagnostic territorial préalable à la définition d'une stratégie climat pour la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Cette étude permettra de connaître l'empreinte CO2 du territoire et émission de GES.
Partenaires	L'étude sera faite par le cabinet BL EVOLUTION à compter de janvier 2022. Les résultats de ce diagnostic sont prévus pour le premier trimestre 2022. Ce sera la première étape avant la mise en place d'un plan CLIMAT Territorial.
Coût prévisionnel	10 210 HT
Plan de financement	Le financement est entièrement supporté par l'EPCI.
Calendrier	Premier trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultat du diagnostic.



GARE ROUTIÈRE DU GUE-A-TRESME

CRTE de la Communauté de Communes du PAYS DE L'OURCQ

Orientation stratégique n°	4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général
Action n°	2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Description de l'action	Création d'une gare routière à Congis sur Therouanne dans le Hameau du Gué-à-Tremes. Site qui accueille le Lycée et CFA du Gué-à-Tremes. Actuellement, il existe deux arrêts de bus qui sont sur une départementale. Le site est particulièrement dangereux pour les utilisateurs des transports en commun. Aussi, la région met à disposition des terrains afin que la CC puisse créer cet aménagement.
Partenaires	Pour ce projet, la Communauté de communes a fait une demande d'aide auprès de la région et l'État. Elle demandera également une participation à la commune de Congis sur Therouanne. La communauté de commune prépare son marché afin d'avoir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage .
Coût prévisionnel	Coût total : 2 305 000 euros HT Acquisition foncière : 40 000 HT Prestations préliminaires, contrôle, maîtrise d'œuvre : 299 000 HT Travaux + équipements : 1 616 000 HT

Plan de financement	État, DETR 2022 : demandé 591 463 HT 25.66% du projet global subventionnable Région au titre de la desserte des Lycée : 810 600 HT 39.44% du projet global Région au titre de la desserte des Lycée (complément de subvention) : 343 445 HT 14.9% du projet global. CCPO : emprunt de 461 000 euros 20%
Calendrier	Démarrage du marché AMO second semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Réunion de chantier avec l'AMO



Création d'une station d'épuration à Congis-sur-Therouanne

CRTE de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Orientation stratégique n°	Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général.
Action n°	3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Description de l'action	Création d'une nouvelle Station d'épuration afin de pouvoir traiter les eaux usées du réseau collectif des communes de Congis-sur-therouanne et Isles des Meldeuses. Il y aura également la mise en sécurité de l'ancienne station se trouvant également sur Congis.
Partenaires	Maîtrise d'œuvre : Verdi Contrôle Technique : Alpha contrôle Coordonnateur SPS : Degouy
Coût prévisionnel	3 938 200 HT
Plan de financement	CCPO : 1 185 867 HT soit 30% Département 77 : 689 461 HT soit 17% Agence de l'eau : 2 062 872 HT soit 53%
Calendrier	Septembre 2021 fin des travaux février 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Réunions de chantier tous les 15 jours.



Agenda d'accessibilité

CRTE de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Orientation stratégique n°	4 : Sécurisation, création et préservation des infrastructures à intérêt général
Action n°	4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Description de l'action	Mise en place d'un agenda d'accessibilité, le travail consiste à mettre un programme pour rendre accessible au PMR les infrastructures de la Communauté de communes.
Partenaires	L'Intercommunalité qui s'engage à mettre en place cette programmation. Ce dossier fera objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2022.
Coût prévisionnel	88 420 euros HT <ul style="list-style-type: none">• Demande d'une DETR à 80% soit 70 736 euros HT• CCPO : 17 684 euros HT
Calendrier	Réalisation des travaux pour le premier semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	À définir